

04 bis, boulevard de la Marne 59420 MOUVAUX N° d'agrément : 1118 N° de siret : 33422089400011

AUTO-ECOLE LATOUR Jean-Marc

Vous venez de vous inscrire dans notre établissement et nous vous en remercions. Ceci est le règlement intérieur de votre auto-école:

- Votre inscription à l'auto-école est valable 6 mois pour le code, 1 an pour la conduite.
 Au-delà, le contrat sera renégocié.
- Le paiement de la leçon de conduire se fait **obligatoirement et directement** à Monsieur LATOUR après votre instalation dans le véhicule.
- Les rendez-vous pédagogiques sont à régler préalablement au bureau. Vous recevrez la date et l'heure de conduite à la suite de ce réglement.
- Examen pratique à partir de 17 ans pour les AAC (après 1 an de conduite) et à partir de 17 ans pour les permis B.
- Examen code à partir de 15 ans pour les AAC, 16 ans pour les B.
- L'examen code est valable 5 ans ou 5 examens pratiques.
- 1 leçon de conduite (d'environ 50 minutes) par semaine (ou plus selon disponibilités de journée).
- Aucune annulation sur répondeur.
- Pour les annulations de leçons, nous prévenir impérativement 48 heures à l'avance (jours ouvrables). Au-delà de trois absences injustifiées aux leçons de conduite, nous nous reservons le droit de mettre fin au contrat d'apprentisage et de vous rendre votre dossier.
- Pour les annulations d'examen, le délai est de 8 jours à l'avance. Sans motif valable passé ce délai, vous risquez une pénalité de 40 jours pour obtenir une nouvelle date d'examen.
- Ayez accès à votre livret numérique (Kopilote) à chaque leçon de conduite.
 Vous recevez vos identifiants par e-mail le jour de votre inscription, ils sont à conserver. Veillez à avoir avec vous votre smartphone chargé et connecté à Kopilote (l'application ou siteweb).
- Pendant les leçons de conduite, vous disposez d'une assurance personelle complémentaire.
- Pendant l'examen pratique, vous êtes responsable du véhicule. Les dégâts éventuels seront à votre charge, dans la limite de notre franchise d'assurance.
- Le délai de présentation à la suite d'un ajournement à l'examen pratique est inversement proporionnel au nombre de points obtenus.
- Toute agression, même verbale, de la part d'un élève ou d'un de ses proches aura pour conséquence la restitution du dossier et la rupture du contrat d'apprentisage.

Contactez par SMS Monsieur LATOUR, votre moniteur, afin d'établir le nombre de leçons de conduite vous étant necessaire pour une représentation à l'examen pratiqute.

Rendez-vous pour les leçons de conduite à l'angle du boulevard Carnot et de l'avenue du Marechal Foch à Mouvaux



OUVERTURE DU BUREAU:

NOUS RECEVONS
SUR RDV UNIQUEMENT

LUNDI - MERCREDI - VENDREDI de 17H00 à 18H30

Le bureau est fermé le mardi, le jeudi et le week-end.

PRISE DE RENDEZ-VOUS & RENSEIGNEMENTS:

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H00 À 11H30 ET DE 15H00 À 18H30

> par téléphone (appel/sms) au: 06.62.58.18.17

ou par e-mail à l'adresse: jean-marc.latour2@wanadoo.fr

RETROUVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS
&
LES ANNONCES

LES ANNONCES IMPORTANTES SUR:

WWW.AUTO-ECOLE-LATOUR.FR

Kopilote | Kopilote | Kopilote | Kopilote

Merci de votre compréhension

Mouvaux le,

Signature élève

Signature auto- école
AUTO-ÉCOLE LATOUR Jean-Marc
4 bis, boulevard de la Mame
59420 MOUVAUX - N° AGR 118

Port: 06 62 58 18 17 pour les renseignements
06 62 57 18 17 pour les leçons
jean-marc.latour2@wanadoo.fr

jean-marc.latour2@wanadoo.fr Siret / Ape 334 220 894 00011/8553 Z. TVA intra / FR 78334220894 Auto-école

Afin de vous fournir de meilleurs services, merci de respecter les horaires spécifiés sur ce document.